



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

associations et clubs

Question écrite n° 15253

Texte de la question

M. André Schneider appelle l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur l'avenir de nombreuses associations sportives. Il lui rappelle en effet que la majeure partie des associations sportives de notre pays ne fonctionnent que grâce au dynamisme et au dévouement de leurs bénévoles. Or, les frais inhérents à l'accomplissement de leur passion (cotisation à l'association, frais d'essence, de téléphone, etc.), qui dans la grande majorité des cas ne leur sont pas remboursés, sont aujourd'hui pour beaucoup de ces bénévoles, compte tenu des difficultés financières liées notamment au chômage, trop élevés. Aussi, ces bénévoles, jouant un rôle important au sein des associations sportives et sur le terrain, permettant au sport de demeurer une composante de la culture de notre temps, un formidable outil éducatif, un facteur de santé, un rempart contre la délinquance, un élément de développement du lien social, de la citoyenneté, il lui demande quelles mesures elle envisage de prendre, afin de permettre à ces bénévoles de continuer leur mission au sein des associations sportives, notamment en matière de remboursement des frais, et de permettre ainsi au monde associatif de jouer son rôle d'intégration sociale.

Texte de la réponse

Mme la ministre de la jeunesse et des sports est très attentive à la question du bénévolat, au rôle qu'il joue dans la vie associative française et à la nécessité d'une réflexion sur ce thème. C'est pourquoi le Premier ministre l'a chargée d'animer un travail interministériel et une large concertation sur ce dossier. Cependant, d'autres entrées peuvent être utilisées pour aborder le dossier de la vie associative et de son développement. C'est ainsi que le mouvement associatif a souhaité que le Gouvernement examine les conditions fiscales faites aux associations. Le Premier ministre a donc demandé, sur ce sujet, un avis au Conseil national de la vie associative et un rapport qui lui a été remis par M. Guillaume Goulard au mois d'avril. A la suite de cela, le Premier ministre a décidé une réflexion plus large sur la vie associative. C'est donc en parallèle, mais en liaison avec cette réflexion, que va être conduite la préparation d'un projet de loi sur le bénévolat. L'objectif est de donner au bénévolat et au volontariat un cadre juridique qui reconnaisse leur importance dans les activités associatives et facilite l'exercice et le développement de ces fonctions. Il s'agirait notamment de reconnaître le statut de l'écu associatif et le rôle économique des bénévoles, de valider les compétences acquises par ceux-ci et de leur ouvrir largement les possibilités de la formation permanente. Un premier travail de concertation interministérielle animée par le ministère de la jeunesse et des sports s'est avéré nécessaire. Il est réalisé au niveau des cabinets. Ensuite, à partir de l'été 1998, une commission constituée de personnalités du monde associatif sera réunie à Paris. A l'automne, toutes les concertations seront conduites par le ministère de la jeunesse et des sports avec la participation des autres ministères intéressés. L'ensemble de ces travaux devrait conduire la ministre de la jeunesse et des sports à présenter le projet de loi au conseil des ministres, au début de l'année 1999.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15253

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 juin 1998, page 3113

Réponse publiée le : 29 juin 1998, page 3635